

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 381 promulguant à la Côte Française des Somalis le décret du 6 juin 1912 modifiant le décret du 2 mars 1912 portant fixation du statut du personnel des douanes des colonies autres que l'Inde française et l'Indo-Chine.

n° 381

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
20 décembre 1912

Numéro JO
n° 194 du 01/01/1913

Date du numéro
1 janvier 1913

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable dans la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 juin 1912 modifiant celui du 2 mars 1912

Vu l'arrêté du 24 mai 1912 promulguant le décret susvisé du 2 mars 1912 ;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 6 juin 1912, modifiant, en le complétant, l'article 8 du décret du 2 mars 1912, portant fixation du statut du personnel des douanes des colonies autres que l'Inde Française et l'Indo-Chine. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

P. PASCAL.